

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 33

Artikel: Bonsoir, la compagnie !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» foudre d'eau qui tombaz ung peu avant mydy au-
 » dessous de Vallangyn et fit grand dégast, et dès
 » là descendit sur la ville du dit Neufchastel.

» Ce grand torrent d'eau, qui abattit et ruyna
 » grand quantité de maysons, du long de la petite
 » rivieyre du Séon, ruyna les fours et moulyns, les
 » ponts de pierre, la grande tour et la mayson de
 » ville. Et généralement dommageaz toutes les may-
 » sons du dit Neufchastel par sa grande furie et im-
 » pétuosité du tout estrange et miraculeuse, sorte
 » que ce a esté ung merveilleux effroy et dommage.
 » Et que plus est noiié et englouty infinité de per-
 » sonnes, tant hommes, femmes et enfants, avec
 » grande quantité de bestail.

» Après avoir pryé Dieu de les vouloir consoler
 » et fayre la grâce à eulx et à nous de bien fayre
 » notre profit des verges et correction de Sa Majesté,
 » a esté député honorable Claude Banquette, an-
 » cyen banderet du dit Payerne, pour les aller sa-
 » luer d'à part la république et déplorér l'accident,
 » leur offrant tout secours et devoyr de bons voy-
 » sins. Avec présentation de troys cents florins de
 » don gracieux pour subvenyr tant mieulx à leurs
 » nécessités. »

J. F. Pd.

Bonsoir, la compagnie!

J'aurai bientôt quatre-vingts ans ;
 Je crois qu'à cet âge il est temps
 D'abandonner la vie ;
 Je la quitterai sans regret ;
 Gaîment je ferai mon paquet !
 Bonsoir, la compagnie !

Lorsque d'ici je sortirai,
 Je ne sais pas trop où j'irai ;
 Mais en Dieu je me fie :
 Il ne peut me mener qu'à bien,
 Ainsi, je n'appréhende rien ;
 Bonsoir, la compagnie !

J'ai goûté de tous les plaisirs ;
 J'ai perdu jusques aux désirs,
 A présent je m'ennuie.
 Lorsque l'on n'est plus propre à rien,
 On se retire et l'on fait bien ;
 Bonsoir, la compagnie !

Dieu nous fit sans nous consulter,
 Rien ne saurait lui résister ;
 Ma carrière est remplie.
 A force de devenir vieux,
 Peut-on se vanter d'être mieux ?
 Bonsoir, la compagnie !

Nul mortel n'est ressucité
 Pour nous dire la vérité
 Des biens d'une autre vie.
 Une profonde obscurité
 Est le sort de l'humanité ;
 Bonsoir, la compagnie !

Rien ne périt entièrement,
 Et la mort n'est qu'un changement,
 Dit la philosophie.

Que ce système est consolant !
 Je chante en adoptant ce plan :
 Bonsoir, la compagnie !

Lorsque l'on prétend tout savoir,
 Depuis le matin jusqu'au soir,
 On lit, on étudie ;

On n'en devient pas plus savant ;
 On ne meurt pas moins ignorant ;
 Bonsoir, la compagnie !

Les Gardes suisses de Louis XVI

III

Vers les 6 heures du matin, le roi, tenant par la main monseigneur le Dauphin, descendit dans la cour royale, accompagné de quelques chefs de division et commandants de la garde nationale et de MM. de Maillardoz et Bachmann. Il passa d'abord devant la garde nationale, puis devant les Suisses, qui crièrent : *Vive le roi!* Au même instant, un bataillon armé de piques, qui entraînait dans la cour, criait à tue-tête : *Vive la nation!* Il en résulta une discussion très vive, à laquelle les canonniers de la garde nationale surtout prirent part. M. de Durler parvint néanmoins à les calmer, en leur représentant, dans son singulier langage, que le roi et la nation ne faisaient qu'un. Le bataillon, qui venait d'entrer dans la cour, reconnut qu'il n'était pas à sa place, et ils allèrent se ranger parmi leurs partisans.

Bientôt après, M. Røederer, procureur général syndic, assisté d'un membre de la Commune, tous deux en écharpe tricolore, et M. de Boissieux, maréchal de camp, parcoururent tous les postes : ils proclamèrent verbalement l'ordre, déjà reçu par écrit, de défendre le château et de repousser la force par la force. Voici les termes de la proclamation : « Soldats, un attroupement va se présenter ; il est enjoint, par le décret du 3 octobre, à nous officiers de la loi, de requérir, vous, gardes nationales, et vous, troupes de ligne, de vous opposer à cet attroupement et de repousser la force par la force. » Alors ceux des gardes nationaux qui n'avaient pas chargé chargèrent leurs fusils et les canonniers leurs pièces.

A sept heures, les murmures recommencèrent, et des bataillons entiers de gardes nationaux se retirèrent : les uns allèrent rejoindre les factieux, un grand nombre rentrèrent dans leurs foyers.

Ce fut alors qu'une députation de la garde nationale, conduite par M. Røederer, M. de Baumé et un troisième membre du Département de Paris, vint solliciter le roi, qui rentrait dans l'intérieur du château, de se rendre dans le sein de l'Assemblée nationale. M. de Bachmann, témoin des instances par lesquelles on cherchait à arracher la détermination du monarque, se retourna vers M. de Gibelin et lui dit : « Si le roi va à l'Assemblée, il est perdu. » Ce sont les dernières paroles que les camarades de ce chef